Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Maison de l'Emploi et des Services – conventionnement CIDFF – permanences juridiques

N° 2026-34

DATE DE CONVOCATION :
le 02/03/2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**32**
Votants	**36**

L'an deux mille vingt-six

Le 10 mars, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Poligné, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JANVIER, JARRET, JUGAN, LASSALLE, LE GUEHENNEC, LECLERC, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), MINIER, MORICEAU, RINFRAY, ROGER, ROUX (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL LE BLEIZ Maud	à	JUGAN David
RIFFAULT Katia	à	GAUDICHON Jean-Michel
VACHEROT Romain	à	ROUX Laurence (à partir de la délibération n°2026_32)

. excusée
CHASSAT Valérie

formant la majorité des membres en exercice

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Bretagne porte de Loire Communauté notamment en ce qui concerne l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n° 2023-4-6 du 18 avril 2023 portant conventionnement avec le CIDFF pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 2024-4-3 du 16 avril 2024 portant conventionnement avec le CIDFF pour l'année 2024 ;

Vu la délibération n°2025-66 du 25 février 2025 portant conventionnement avec le CIDFF pour l'année 2025 ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_34-DE

Considérant l'intérêt communautaire de l'action au regard de la présentation faite par la Vice-Présidente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement d'une convention de partenariat à passer avec le CIDFF pour l'année 2026 ;
- ALLOUE une participation de 1 683 € afin de mettre en place localement 9 permanences du CDIFF sur l'année 2026 ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec le CIDFF.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2 Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE